

Les prix du foin cultivé et de la paille

Prix obtenus par les producteurs

Ontario

Ce document est **CONFIDENTIEL** une fois rempli.

If you would prefer an English version of this questionnaire, please check ☐

Au besoin, veuillez corriger les renseignements de l'étiquette d'adresse dans les cases ci-dessous pour l'exploitation principale et sur la page suivante pour les exploitants (en caractères d'imprimerie, S.V.P.).

C0001 Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)

C0002 Nom de la société (s'il y a lieu)

C0004 Adresse (numéro et rue)

C0005 Ville

C0006 Province / territoire C0007 Code postal

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.
 EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

But de l'enquête

La présente enquête a pour but de recueillir des renseignements précis et récents sur les prix à la ferme du foin et de la paille. Ces données servent à calculer les recettes monétaires agricoles qui déterminent la contribution du secteur agricole à l'économie canadienne. Ces données sont également utilisées par les associations de producteurs, les ministères gouvernementaux et d'autres utilisateurs pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Ententes de partage de données

Résidents de l'Ontario : Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions

que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, une entente en vertu de l'article 11 a été conclue avec l'organisme statistique provincial de l'Ontario.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, une entente en vertu de l'article 12 a été conclue avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Note aux intervieweurs :

Pour éviter le chevauchement d'enquêtes, Statistique Canada a conclu un accord de partage en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* visant à communiquer à l'organisme statistique provincial de l'Ontario les renseignements tirés des interviews menées dans le cadre de cette enquête. Comme cet organisme statistique possède l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes renseignements, on ne demande pas le consentement des exploitations agricoles et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage de leurs données.

Une entente a aussi été conclue en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario qui a accepté de garder les données confidentielles et de les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Acceptez-vous que les données que vous avez fournies soient partagées avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario ?

G2000 1 ☐ Oui 2 ☐ Non

Veuillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe affranchie ci-jointe à Statistique Canada dans les meilleurs délais suivant la réception.

Vous pouvez aussi envoyer votre questionnaire par télécopieur au 1-888-883-7999.

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide ? Appelez-nous au 1-800-565-1685 ou postez le tout à :

Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Centre de distribution – SC-0702

150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

RÉPONDANT PRINCIPAL

Prénom	C0008	Nom de famille	C0028		
Numéro de téléphone	C0017	Numéro de télécopieur	C0016	Autre numéro de téléphone	C0506
Numéro et nom de la rue					
C0504					
Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)				Province	Code postal
C0507				C0512	C0510
Adresse courriel (si disponible)					
C0018					

AUTRE RÉPONDANT

Prénom	C0603	Nom de famille	C0601		
☐ Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.					
Numéro de téléphone	C0602	Numéro de télécopieur	C0604	Autre numéro de téléphone	C0606
Numéro et nom de la rue					
C0609					
Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)				Province	Code postal
C0611				C0612	C0610

AUTRE RÉPONDANT

Prénom	C0703	Nom de famille	C0701		
☐ Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que ceux du répondant principal.					
Numéro de téléphone	C0702	Numéro de télécopieur	C0704	Autre numéro de téléphone	C0706
Numéro et nom de la rue					
C0709					
Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)				Province	Code postal
C0711				C0712	C0710

1. Quel était le prix moyen et le poids que vous, ou les agriculteurs de votre voisinage, avez obtenu le 15 du mois dernier ou autour de cette date pour le foin cultivé? Veuillez inscrire un prix moyen qui tient compte de toutes les catégories. Indiquez le prix reçu au moment de la première transaction, c'est-à-dire au premier changement de propriété.

	Prix par balle	Poids d'une balle C1162 1 ☐ livres 3 ☐ autre 2 ☐ kilogrammes C1163
Foin cultivé, toutes les variétés, en balles	C1160 \$	C1161
2. Quel était le prix moyen et le poids que vous, ou les agriculteurs de votre voisinage, avez obtenu le 15 du mois dernier ou autour de cette date pour la paille? Veuillez inscrire un prix moyen qui tient compte de toutes les catégories. Indiquez le prix reçu au moment de la première transaction, c'est-à-dire au premier changement de propriété.		
	Prix par balle	Poids d'une balle C1272 1 ☐ livres 3 ☐ autre 2 ☐ kilogrammes C1273
Paille, en balles	C1270 \$	C1271

COMMENTAIRES

C9913

Four information

Merci d'avoir rempli le questionnaire.